

# **Extrait du registre aux délibérations**

## **du Collège des Bourgmestre et Echevins**

### **de la Commune d'ERPELDANGE-SUR-SÛRE**

#### **SÉANCE du 7 octobre 2024**

Présents: M. Gleis-bourgmestre  
Mme Schaeffer, M. Kuffer - échevins  
Troes - secrétaire communal

Absent(s): a) excusé: néant                      b) sans motif: néant

Point de l'ordre du jour: 1

**OBJET :** Avis de conformité quant au projet d'aménagement particulier nouveau quartier « PAP rue de la Sûre SD I27» à Ingeldorf

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvé par le conseil communal en sa séance du 14 décembre 2017, approuvé par la Ministre de l'Environnement le 5 mars 2018, réf. 81482/CL-mb et par le Ministre de l'Intérieur en date du 23 août 2018, réf. 57C/006/2017

Vu la modification du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvée par le conseil communal en sa séance du 24 novembre 2021, approuvée par la Ministre de l'Environnement le 17 janvier 2022, réf. 99374/PS-mb et par la Ministre de l'Intérieur en date du 8 février 2022, réf. 57C/007/2021

Vu la modification du plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre approuvée par le conseil communal en sa séance du 31 mai 2023, approuvée par la Ministre de l'Intérieur en date du 25 juillet 2023, réf. 57C/008/2023

Vu le projet d'aménagement particulier dénommé « PAP rue de la Sûre SD I27» à Ingeldorf introduit le 10 septembre 2024 par le bureau pact sàrl pour le compte de la famille Linckels-Pleim et portant une partie de la parcelle 511/2119, inscrite au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre section A d'Ingeldorf d'une superficie totale de 38,26 ares et prévoyant la construction de 9 logements unifamiliaux

Vu le dossier soumis qui comprend entre autres

- la partie graphique plan n° 21036 du 09/09/2024 et
- la partie écrite version de septembre 2024 avec 6 articles sur 8 pages et
- le rapport justificatif version du 9 septembre 2024 sur 17 pages avec 6 chapitres et annexes

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins doit analyser la conformité du projet d'aménagement particulier soumis avec le plan d'aménagement général en vigueur

Notant que le service technique confirme la conformité du projet d'aménagement particulier avec le plan d'aménagement général en vigueur

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Vu les règlements grand-ducaux du 8 mars 2017 relatifs à l'aménagement communal et le développement urbain

Après en avoir délibéré conformément à la loi

u n a n i m e m e n t

d'aviser favorablement le projet d'aménagement particulier dénommé « PAP rue de la Sûre SD I27 » à Ingeldorf introduit le 10 septembre 2024 par le bureau pact sàrl pour le compte de la famille Linckels-Pleim et portant une partie de la parcelle 511/2119, inscrite au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre section A d'Ingeldorf d'une superficie totale de 38,26 ares et prévoyant la construction de 9 logements unifamiliaux,

de constater la conformité du projet d'aménagement avec le plan d'aménagement général de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre en vigueur,

de transmettre à la cellule d'évaluation du Ministère des Affaires intérieures aux fins voulues deux dossiers imprimés, avec support informatique, et comprenant entre autres :

- la partie graphique plan n° 21036 du 09/09/2024 et
- la partie écrite version de septembre 2024 avec 6 articles sur 8 pages et
- le rapport justificatif version du 9 septembre 2024 sur 17 pages avec 6 chapitres et annexes.

Ainsi fait à Erpeldange-sur-Sûre et date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.  
Erpeldange-sur-Sûre, le 11 octobre 2024

Claude Gleis,  
Bourgmestre

Paul Troes,  
Secrétaire communal

